

CAISSE DES ECOLES DE CHAMBERY

Comité de la caisse du 9 novembre 2022 Délibérations

Participants

Le 9 novembre 2022 à 9h, le comité de la caisse des écoles de Chambéry, convoqué légalement par courriel adressé à chacun de ses membres, s'est réuni Chambéry, collège Côte Rousse, sous la présidence de Thierry Repentin, Maire de Chambéry, Président de la caisse.

Présents

Avec droit de vote : 9

Thierry REPENTIN, Maire de Chambéry, Président de la caisse

Lydie MATEO, Adjointe au Maire

Gaëtan PAUCHET, Adjoint au Maire

Juliette PART, Secrétaire générale de la Préfecture de la Savoie

Patricia FERNANDES, Principale du collège Côte Rousse

Muhamed KQIKU, parent d'élève école du Biollay et collège Louise de Savoie

Wajih CHAABANE, parent d'élève école de Bellevue

Florence ZAGAGNONI, parent d'élève collège Côte Rousse et lycée Vaugelas

Karine DA ROCHA, parent d'élève école de Chantemerle

Sans droit de vote :

Yann BRIANCON, délégué du Préfet à la politique de la ville

Clémentine MOUILLERON, cheffe de projet cité éducative

Gisèle BECK, référente cité éducative pour l'Education Nationale

Eva CHEDRU, cheffe de projet programme de réussite éducative

Daphné BOREL, directrice générale de la Ville de Chambéry

Délégations de vote : 2

Aurélie LE MEUR, Adjointe au Maire – a donné pouvoir à Thierry REPENTIN

Nelly BARROSO, Inspectrice – a donné pouvoir à Patricia FERNANDES

Excusés :

Erwan HETET, directeur général adjoint de la Ville de Chambéry

Pierrick LANGUE, référent du conseil de quartier des Hauts de Chambéry

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer, le comité entre en délibération.

Délibération n° 1 du 9 novembre 2022 : fonctionnement de la caisse des écoles

Les statuts de la caisse des écoles ont été approuvés par le conseil municipal du 17 octobre 2022. Des modifications des statuts sont demandées par les membres des instances de la caisse des écoles pour lui permettre d'adapter ses ressources aux projets proposés et aux cadres nationaux d'intervention et de financement. Par ailleurs, des modalités de représentation et de délégation au sein des instances de la caisse doivent être définies pour favoriser des processus de décision collégiaux et réactifs. Enfin, comme le prévoient les statuts, les modalités de remboursement des frais engagés par les représentants des sociétaires doivent être fixées, afin de faciliter leur participation aux réunions du conseil stratégique de la cité éducative ou du comité de la caisse.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, le conseil municipal a désigné les adjoints qui siégeront au comité de la caisse aux côtés du Maire, Président de droit. Par la suite, l'assemblée de la caisse s'est réunie le 7 novembre 2022 et a procédé à l'élection des représentants des sociétaires. Ainsi, la liste des adhérents de la caisse et des membres du comité de la caisse peut être actée.

Ceci étant exposé,

Vu la délibération DCM-2022-179 n° 13 du conseil municipal de Chambéry approuvant les statuts de la caisse des écoles ;

Vu les articles L212-10 à L212-12 et R212-24 à R212-33-2 du code de l'éducation ;

Le comité de la caisse :

- 1) Propose les modifications suivantes aux statuts de la caisse des écoles approuvés par le conseil municipal du 17 octobre 2022 :

« Composition du comité de la caisse, article 6.2 d) : ~~Un membre désigné par le Préfet ou son représentant~~ »

« Ressources, article 9, premiers alinéas : Les ressources de la Caisse des Écoles de la Ville de Chambéry se composent : - des subventions et participations qu'elle pourra recevoir de la Commune, ~~de la communauté d'agglomération, du Département, de la Région,~~ de l'Etat, ~~de la Caisse d'Allocations Familiales~~ ou de toute autre collectivité ou établissement public ou organisme de droit public ou privé assurant une mission de service public pouvant avoir des intérêts communs avec la Caisse des Écoles de la Ville de Chambéry » ;

- 2) Délègue au Président de la caisse l'attribution de subventions d'un montant inférieur à 23 000 euros par an ;
- 3) Prend acte de la désignation des membres du comité de la caisse, présidé par le Maire de Chambéry :
 - L'inspecteur.trice de l'Education Nationale pour la circonscription 1
 - Le ou la principal.e du Collège Côte Rousse
 - Le Préfet de la Savoie ou son représentant
 - Les adjoints au Maire de Chambéry en charge de l'enfance, de la jeunesse, de la politique de la ville, désignés par le conseil municipal dans sa séance du 17 octobre 2022
 - 4 représentants des sociétaires, parmi les personnes élues par l'assemblée du 7 novembre 2022 : M. Muhamed KQIKU, M. Wajih CHAABANE, Mme Florence ZAGAGNONI, M. Pierrick LANGUE, Mme Karine DA ROCHA sur la liste

principale, Mme Nawel EL GHABJI, Mme Hadidja MOHAMED sur la liste complémentaire ;

- 4) Prend acte que, suite à des votes ex aequo, 5 sièges de représentants des sociétaires ont été pourvus sur la liste principale et décide que le 5^{ème} représentant pourra participer aux réunions sans droit de vote ;
- 5) Décide que chaque membre du comité pourra désigner son représentant (élu, agent ou, pour les sociétaires, autre adhérent à la caisse des écoles) au conseil stratégique de la cité éducative avant chaque réunion, par courrier ou courriel envoyé au Président de la Caisse au plus tard la veille de la réunion ;
- 6) Prend acte du procès-verbal de l'assemblée des sociétaires du 7 novembre 2022, joint en annexe ;
- 7) Décide que les frais engagés par les représentants des sociétaires pour leur participation aux réunions du comité de la caisse ou du conseil stratégique de la cité éducative leur seront remboursés sur présentation d'une demande signée accompagnée de justificatifs de frais. Les frais de déplacement en véhicule personnel seront remboursables au barème fiscal uniquement en cas d'absence de transports en commun et les frais de garde de membres du foyer seront remboursables uniquement en cas de réunions hors horaires scolaires . Les frais de traduction et d'interprétariat seront pris en charge directement par la caisse des écoles ;
- 8) Prend acte de la liste des sociétaires jointe en annexe.

Mis aux voix, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres du comité : 11
Présents : 9
Délégations de vote : 2
Absents : 0

Annexe 1 à la délibération n° 1 : procès-verbal de l'assemblée des sociétaires

L'assemblée s'est réunie sous la présidence de M. Gaëtan PAUCHET, adjoint au Maire et conseiller départemental, représentant M. Thierry REPENTIN, Maire de Chambéry et Président de la caisse des écoles.

Etaient présents :

Pour les adhérents : Anne-Sophie BRIEUC, Julie CHARLES, Dominique COPIN, Karine DA ROCHA, Michel JULIEN, Muhamed KQIKU, Clément LE TOUZE, Samia MAHIOUZ, Hadidja MOHAMED, Christelle MOURARET, Hanan ROUALEC, Ismen SAÏD, Naouel TALBI, Florence ZAGAGNONI.

Pour l'Education Nationale : Mme Patricia FERNANDES, principale du collège Côte Rousse (Hauts de Chambéry), Mme Nelly BARROSO, inspectrice de la circonscription 1 (incluant le Biollay et Bellevue), M. Mathias PIERRE, inspecteur de la circonscription 4 (incluant les Hauts de Chambéry), Mme Eva CHEDRU, cheffe de projet du programme de réussite éducative.

Pour la Préfecture : M. Yann BRIANCON, délégué du Préfet.

Pour la caisse des écoles : Mme Clémentine MOUILLERON, cheffe de projet cité éducative.

Après une présentation du programme de réussite éducative et de la cité éducative, les adhérents ont souligné les points suivants :

- Il est positif d'avoir pu organiser des activités à Chantemerle cet été.
- Les projets qui aident à l'acquisition du français sont importants.
- La communication doit être réfléchie car, au-delà des difficultés de français, beaucoup de familles n'ont pas accès à internet, n'ont pas de boîte mail.
- La prise de parole est difficile pour les parents.
- Il n'est pas facile pour les parents d'entrer dans les collèges et d'échanger avec les équipes.
- Beaucoup de mamans sont en souffrance depuis le COVID, notamment face aux comportements de plus en plus difficiles des adolescents.
- Il serait important d'avoir davantage d'activités enfants-jeunes-familles à l'espace socioculturel des Combes (il a été précisé suite à cette remarque que le projet du futur centre socioculturel se centrerait plutôt sur les activités en famille et que l'offre jeunesse serait développée dans un autre cadre, à l'échelle de tout le quartier).
- La qualité des actions de Posse33 est saluée.
- Au Biollay et à Bellevue, il manque des activités pour les jeunes, notamment pour les 17-25 ans et leur orientation professionnelle (les lieux Déclic ont été rapidement présentés suite à cette remarque).
- Pour les parents qui ont des enfants handicapés, c'est un parcours du combattant.

Il a ensuite été procédé à l'élection des représentants des adhérents. Ont été élus sur la liste principale les 5 personnes suivantes : Muhamed KQIKU ; Wajih CHAABANE et Florence ZAGAGNONI (2èmes ex aequo) ; Pierrick LANGUE et Karine DA ROCHA (3èmes ex aequo). Ont été élus sur la liste complémentaire : Nawel EL GHABJI, Hadidja MOHAMED.

La prochaine réunion des adhérents est programmée le 9 janvier à 17h30 au Biollay (rendez-vous à 17h au collège Côte Rousse pour les adhérents des Hauts de Chambéry).

Annexe 2 à la délibération n° 1 : liste des sociétaires

La liste des sociétaires au 7 novembre 2022 est la suivante :

Prénom	NOM	Organisme	Type	Fonction
Dorsaf	ARAFA	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
Sara	BAIRA	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Ghozlane	BAKHOOCHÉ	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Kautar	BARBOUCHA		Habitant	Parent
Synthia	BERTHAUD		Habitant	Parent
David	BEVILACQUA	Association Château du Talweg	Association	Directeur
Mariama	BODIANG		Habitant	Parent
Anne-Sophie	BRIEUC	ADDCAES	Association	Coordinatrice CREFE
Ingrid	CALVET	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
Wajih	CHAABANE	Ecole primaire de Bellevue	Habitant	Parent
Joanna	CHABERT	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Julie	CHARLES		Habitant	Parent
Dominique	COPIN	Centre social et d'Animation du Biollay	Association	Directeur
Magali	CRESTAUX		Habitant	Parent
Karine	DA ROCHA	Ecoles maternelle et élémentaire Chantemerle	Habitant	Parent
Alizée	DELBOS	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Stéphanie	DI PAOLO	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Melek	DJEBBAR		Habitant	Parent
Hamza	DJOUDI	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
Nawel	EL GHABJI	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Wilfried	FAVRE	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent

Prénom	NOM	Organisme	Type	Fonction
Camille	GAUTRON	Ecole Maternelle de Vert Bois	Habitant	Parent
Cédric	GORRIAS		Habitant	Parent
Salomé	GRELAUD	Sport dans la ville	Association	Responsable insertion
Jacqueline	GUERRINI	Retraitée	Habitant	Parent
Fatima	HARRABI	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Mathilde	HOFF	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Michel	JULIEN	Vivre ensemble à Pugnet	Association	Bénévole
Jihad	KHALEEL	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Muhamed	KQIKU	Ecole primaire du Biollay	Habitant	Parent
Pierrick	LANGUE	Conseil de quartier citoyen des Hauts de Chambéry	Habitant	Pilote Referent
Salima	LAOUAR	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Clément	LE TOUZE	AFEV	Association	Délégué territorial
Sébastien	LEPAGE	Chambéry Sport 73	Association	Président
Samia	MAHIOUZ	Ecole primaire de Bellevue	Habitant	Parent
Mohamed	MAOUAD	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Hadidja	MOHAMED	Ecole des Combes / Collège Côte Rousse	Habitant	Parent
Christelle	MOURARET	FCPE Savoie	Association	Secrétaire adjointe, présidente parents d'élèves collège Jules Ferry
Monia	MOUSLI	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
Dalila	NAHOUI		Habitant	Parent
Farouk	NAHOUI		Habitant	Parent

Prénom	NOM	Organisme	Type	Fonction
Laetitia	NIGRO LOPEZ	Ecole Elémentaire du Biollay	Habitant	Parent
Anne-Sophie	QUEMERAIS	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Emilie	RADICI	Ecole Maternelle Chantemerle	Habitant	Parent
Hanan	ROUALEC	Ecole primaire du Biollay	Habitant	Parent
Ismen	SAÏD	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Naouel	TALBI	Ecole Elémentaire de Vert Bois	Habitant	Parent
Florence	ZAGAGNONI	Collège Côte Rousse	Habitant	Parent

Cette liste sera complétée par les autres adhésions reçues au retour des vacances d'automne dans les écoles.

Délibération n° 2 du 9 novembre 2022 : orientations budgétaires 2023

Le budget 2023 de la caisse des écoles comportera uniquement une section de fonctionnement dédiée à la cité éducative et au programme de réussite éducative. Il pourrait être structuré comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 – Charges à caractère général (cité éducative)	125 000 €	74 – Dotations et participations – DDETSPP (cité éducative)	509 939 €
011 – Charges à caractère général (programme de réussite éducative)	39 420 €	74 – Dotations et participations – divers financeurs (cité éducative)	40 000 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés (cité éducative)	75 000 €	74 – Dotations et participations – DDETSPP (programme de réussite éducative*)	de 150 500 € à 168 000 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés (programme de réussite éducative*)	de 127 500 € à 170 000 €	74 – Agence de services et de paiement (programme de réussite éducative*)	de 15 000€ à 20 000 €
65 – Subventions versées (cité éducative)	349 939 €	74 – Dotations et participations – Caf de la Savoie (programme de réussite éducative)	7 000 €
		74 – Dotations et participations – Ville de Chambéry (programme de réussite éducative)	6 000 €
		74 – Dotations et participations – Grand Chambéry (programme de réussite éducative)	6 000 €
		74 – Dotations et participations – Département de la Savoie (programme de réussite éducative)	2 420 €
TOTAL DEPENSES (*)	de 716 859 € à 759 359 €	TOTAL RECETTES (*)	de 716 859 € à 759 359 €

(*) Le montant des charges de personnel et de la subvention de l'Etat et de l'ASP pour le programme de réussite éducative dépendront de la date du transfert du personnel : la

fourchette indiquée correspond à une intégration au plus tôt le 1^{er} janvier 2023, au plus tard le 1^{er} avril 2023.

Les éléments de rémunération du personnel sont en cours d'élaboration dans le cadre du recrutement du chef de projet cité éducative à temps plein, de la reprise du personnel du programme de réussite éducative (1 cheffe de projet à temps plein, 1 adulte relais médiatrice parents-école-quartiers équivalent à 1 ETP, 2 référentes de parcours à temps plein), ainsi que l'estimation du besoin de vacations.

Le personnel travaillera sur une base de 1 607 heures annuelles pour un temps plein.

Ceci étant exposé,

Vu les articles L2312-1 et D2312-3 du code général des collectivités territoriales,

Le comité de la caisse prend acte du débat d'orientations budgétaires de la caisse des écoles pour l'année 2023.

Mis aux voix, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres du comité : 11

Présents : 9

Délégations de vote : 2

Absents : 0

Délibération n° 3 du 9 novembre 2022 : approbation des projets structurants de la cité éducative

La cité éducative structure sa stratégie autour de trois axes.

Sur le premier axe, qui vise à faciliter les coopérations entre les membres de la communauté éducative et à faciliter l'engagement des jeunes et des parents dans la vie des associations et des institutions du champ éducatif, deux recrutements sont prévus à court terme : un.e chef.fe de projet opérationnel.le de la cité éducative, au sein de la caisse des écoles, ainsi qu'un.e chargé.e d'accompagnement des petites associations des quartiers prioritaires, au sein de l'association PSA Savoie.

Le deuxième axe, qui vise à soutenir les parents dans la relation avec leurs enfants et sur les questions éducatives, reposera notamment sur la création d'un lieu ressource pour la parentalité sur les Hauts de Chambéry, assurant également des permanences dans les autres quartiers prioritaires. Ce lieu pourrait être préfiguré par une antenne du point écoute et de la maison des adolescents, portée par la Sauvegarde et par le CHS.

Ceci étant exposé,

Vu la convention cadre triennale de labellisation de la cité éducative,

Le comité de la caisse :

- 1) Approuve le financement du poste de chef.fe de projet de la cité éducative par la cité éducative à un taux de 66% dans la limite d'un plafond de 40 000 € ;
- 2) Approuve la création d'une antenne du point écoute et de la maison des adolescents et décide d'allouer à ce projet porté par la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence et par le centre hospitalier spécialisé une subvention maximale de 25 000 €, sous réserve du dépôt d'un dossier complet, équilibré en dépenses et recettes ;
- 3) Approuve la création d'un poste de chargé(e) d'accompagnement des petites associations des quartiers prioritaires, en CDD 1 an à 80% et décide d'allouer à ce projet porté par l'association PSA Savoie une subvention maximale de 43 000 € de la cité éducative, sous réserve du dépôt d'un dossier complet, équilibré en dépenses et recettes ; dit qu'en cas d'obtention de financements complémentaires, le poste pourra évoluer vers un temps plein.

Mis aux voix, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres du comité : 11

Présents : 9

Délégations de vote : 2

Absents : 0